



Recommandation N°2

Concernant le Service National Universel (SNU)

L'assemblée générale de la Fédération, réunie les 25 et 26 janvier 2020, transmet au Conseil le texte de la recommandation suivante, à charge pour lui de le travailler d'urgence en lien avec la Commission Jeunesse.

Le Service National Universel (SNU) a été mis en expérimentation en 2019 dans 13 départements auprès de 2000 jeunes. Cette expérience doit s'étendre progressivement à l'ensemble de la France. Elle se déroule actuellement sur la base du volontariat et est conduite par le secrétariat d'État à la Jeunesse, dépendant de l'Éducation Nationale.

Le SNU se déroule en trois phases :

La phase 1.1, pour des jeunes de 16 ans, d'une durée de 12 jours en internat est centrée sur la transmission de valeurs civiques telles que le développement durable, la connaissance des institutions, la culture et le patrimoine, le code de la route, les premiers secours, la défense nationale, la sécurité et la mémoire, la découverte de l'engagement... L'animation de cette phase se fait au niveau des départements.

La phase 1.2, la même année et d'une durée similaire, consiste en une immersion dans une fondation ou association (même issue des Églises, hors champ culturel) ou collectivité, pompiers, sécurité civile etc...

Ces deux phases devraient devenir obligatoires à l'avenir.

La phase 2, jusqu'à 25 ans, facultative et volontaire, dure de 3 à 12 mois et consiste en une mission d'intérêt général sous une forme proche des programmes actuels de volontariat (service civique, corps européen de solidarité etc...).

Les programmes de ces trois phases sont actuellement en construction.

L'assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie le 26 janvier 2020 à Paris, demande à son Conseil en lien avec la Commission Jeunesse de la FPF:

- d'encourager les membres de la Fédération à participer à l'élaboration des programmes et à l'animation des sessions, notamment par leur expertise dans les départements ;**
- de veiller au respect de la laïcité, garante de la liberté individuelle de culte ;**
- de veiller au caractère d'engagement volontaire et facultatif de la phase 2 ;**

- **d'encourager les membres de la Fédération à recevoir des jeunes en SNU, car ceci peut éveiller auprès des jeunes concernés le désir de s'engager plus activement dans l'avenir.**

Recommandation votée par l'assemblée générale 2020, le 27/01/2020